



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Assemblée générale du SeGEC

Etienne MICHEL

24/09/2015

- I. Enseignement catholique et éducation à la citoyenneté**
- II. Réseaux d'enseignement : des différences objectives**
- III. Vers une nouvelle législation**

I. Enseignement catholique et éducation à la citoyenneté

L'enseignement catholique ne se considère en aucune manière exonéré de la mission de former des « citoyens responsables »

Le projet éducatif de l'enseignement catholique

*« Une référence n'est vivante que si elle est mise en jeu et en pratique dans la vie réelle de l'école. La référence chrétienne a prouvé, depuis deux millénaires, son pouvoir d'inspiration. Quatre orientations semblent cruciales: l'excellence des études, le primat de la personne, la rencontre de l'altérité, l'option pour les pauvres »**

**Pour penser l'école catholique au XXI^{ème} siècle, octobre 2012 et « Mission de l'école chrétienne », édition 2014*

Les projets d'établissement

Quelques exemples:

- Une attention à des publics spécifiques
- L'ouverture au Tiers Monde, au Quart Monde
- Le développement durable

Les différents cours

Illustration:

A l'occasion des attentats de Paris: comment l'enseignement catholique traite-t-il l'antisémitisme?

Le cours de religion: **11** compétences disciplinaires (secondaire)

- 1) Lire et analyser les textes bibliques
- 2) Décoder le mode de relation au religieux
- 3) Pratiquer l'analyse historique
- 4) Interroger et se laisser interroger par les sciences et les sciences humaines
- 5) Pratiquer le questionnement philosophique

- 6) Discerner les registres de réalité et de langage
- 7) Expliciter le sens des symboles et des rites
- 8) Construire une argumentation éthique
- 9) Pratiquer le dialogue œcuménique, interreligieux et interconvictionnel
- 10) Explorer et décrypter différentes formes d'expression littéraire et artistique
- 11) Discerner et analyser la dimension sociale de la vie humaine

*« Les élèves du XXI^{ème} siècle ont le droit d'apprendre les sens des démarches religieuses non seulement du point de vue de l'observateur externe, qui refroidit et objective pour mieux expliquer, mais aussi du point de vue du participant engagé dans une quête de sens »**

**Pour penser l'école catholique au XXI^{ème} siècle, octobre 2012 et « Mission de l'école chrétienne », édition 2014*

L'enjeu démocratique

« [...] Pas de démocratie solide si, face à l'Etat comme face à l'ordre établi, n'existe pas une volonté de liberté personnelle qui s'appuie à son tour sur la défense d'une tradition culturelle, car l'individu séparé de toute tradition n'est qu'un consommateur de biens matériels et symboliques, incapable de résister aux pressions et aux séductions manipulées par les détenteurs du pouvoir. [...] »

Alain Touraine, Critique de la modernité.

« [...] Il ne peut exister de démocratie sans rapprochement de l'éthique de la responsabilité et de de l'éthique de la conviction, sans dépassement des frontières tracées entre la raison instrumentale, la liberté personnelle et les héritages culturels, sans réconciliation du passé et de l'avenir. [...] »

Alain Touraine, Critique de la modernité.

II. RÉSEAUX D'ENSEIGNEMENT: DES DIFFÉRENCES OBJECTIVES

Enseignement officiel

- Demande de presque tous les acteurs organisés (PO, OS, parents) de revoir l'organisation des cours philosophiques
- Projet pédagogique : principe de neutralité

Enseignement catholique

- Pas de demande de revoir l'organisation des cours philosophiques de la part d'une des organisations représentatives dans l'E.C (parents, OS, PO)
- Projet pédagogique : référence à la tradition chrétienne de l'éducation

Enseignement officiel

- Obligation constitutionnelle d'organiser les ≠ cours dits « philosophiques » : ≠ religions + morale non confessionnelle
- Les élèves sont séparés en ≠ cours

Argument le plus souvent invoqué pour motiver une réforme

Enseignement catholique

- Obligation décrétole de n'organiser qu'un seul cours: la religion catholique
- Les élèves, quelles que soient leurs convictions qui sont plurielles suivent tous le même et seul cours de religion catholique

LA POINTE DU DÉBAT : CONJUGUER OU DISSOCIER RELIGION ET CITOYENNETÉ?

Dissocier religion et citoyenneté

- Cohérent avec la pensée laïque et avec le combat que les associations laïques mènent pour « enfermer » le religieux dans la sphère privée

Conjuguer religion et citoyenneté

- Cohérent avec la tradition chrétienne de l'éducation et le projet propre de l'EC
- La raison et la religion peuvent se féconder mutuellement et contribuer ainsi au « vivre ensemble »;

Dissocier religion et citoyenneté

Conjuguer religion et citoyenneté

- Le christianisme doit toujours être interprété dans le contexte d'une époque et de l'état des savoirs humains

Dissocier religion et citoyenneté

- L'Etat comme garant des identités collectives, l'individu libre et autonome au sein de la sphère privée.

Conjuguer religion et citoyenneté

- Bcp de chrétiens ont des engagements concrets dans la société en référence à cette tradition: scoutisme, engagement associatif dans de nombreux secteurs, création d'écoles avec 10.000 bénévoles dans les PO de l'EC, etc...

Dissocier religion et citoyenneté

- Le face à face entre l'individu et l'Etat comme point de rencontre entre les pensées libérales et socialistes
- Pas nécessairement une solution face aux risques de dérives fondamentalistes

Conjuguer religion et citoyenneté

- Les identités collectives se constituent aussi dans des « espaces intermédiaires » entre l'individu et l'Etat (*exemple : les communautés scolaires*)
- Le fanatisme religieux qui peut conduire au terrorisme relève de ce que J. Ratzinger qualifie de « pathologie de la religion ».

Dissocier religion et citoyenneté

- L'enseignement de la religion « hors cadre » par des personnes sans formation appropriée peut alimenter les tendances fondamentalistes
- Question : que deviendront, dans l'EO, les cours de religion ramenés à 1h/sem? Le risque de les voir « se recentrer sur leurs fondements » peut-il être négligé?

Conjuguer religion et citoyenneté

- Dans un entretien célèbre, Habermas et Ratzinger étaient convenus de l'intérêt, dans le contexte contemporain, d'une approche où la référence à la raison et à la religion peuvent s'éclairer mutuellement.
- Entrer dans l'intelligence du religieux, aborder les religions avec intelligence: le propre du cours de religion comme nous le concevons.

Dissocier religion et citoyenneté

- Un choix pédagogique :
2 x 1h

Position du CEDEP sur le questionnement philosophique comme constitutif du « cours de citoyenneté »:
développer les compétences comme questionner, penser, réfléchir; argumenter, induire, classer, conceptualiser , problématiser

Conjuguer religion et citoyenneté

- Un choix pédagogique:
1 x 2h

Position du SeGEC sur le questionnement philosophique:
Ces compétences doivent être développées de manière transversale dans les différents cours, dont celui de religion, parce que ces compétences ne sont pas une fin en soi mais ont toujours à s'appliquer à un objet ou à une discipline

Dissocier religion et citoyenneté

- Refus de la référence au dialogue interconvictionnel, parce que les convictions relèvent de la sphère privée
- Le mythe de la citoyenneté comme résultante des institutions démocratiques: l'exemple du manuel « être et devenir citoyen »

Conjuguer religion et citoyenneté

- Le dialogue interconvictionnel permet, précisément, le « vivre ensemble »
- La démocratie n'existe pas par elle-même comme une production du système politique. Il faut prendre en considération ce qu'Habermas et Ratzinger appellent les « fondements pré-politiques de la démocratie, et, en particulier, le dialogue qui a pu prévaloir en Occident entre la religion catholique et la tradition des lumières

III. Vers une nouvelle législation

Un référentiel inter réseaux :

- 1) sur le plan de l'éducation philosophique et éthique:
 - a) La connaissance, dans une perspective historique et sociologique, des différents courants de pensée, philosophies et religions;
 - b) La capacité de développer un questionnement philosophique ou éthique, un discernement éthique, une pensée propre sur des questions de sens et/ou de société (douter, conceptualiser, critiquer, tester, relativiser, rationaliser, argumenter);

- c) La capacité de respecter le pluralisme des convictions et des représentations, ainsi que de se décentrer pour écouter le point de vue d'autrui, tout en argumentant ses choix éthiques et philosophiques propres;
- d) La capacité de gérer de manière non conflictuelle tensions, divergences, conflits...
- e) La participation à des débats, au sein de l'école ou à l'extérieur de celle-ci

2) Sur le plan de l'éducation au fonctionnement démocratique:

- a) La capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse dans une société démocratique et interculturelle, de s'y insérer et de s'y impliquer activement; la capacité de se développer comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, solidaire, libre, autonome, tolérant et capable d'esprit critique via notamment le déploiement d'attitudes renforçant le sens collectif, le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et de sa différence, le respect des règles, le dialogue, et la civilité;
- b) La connaissance des sources, principes et fondements de la démocratie;

- c) La connaissance de notre démocratie: les normes et sources de droit, les droits fondamentaux des personnes, les différents pouvoirs, l'organisation des institutions;
- d) La formation aux dimensions politiques, sociales, économiques, environnementale et culturelle de la citoyenneté, tant sur le plan local que global;
- e) La connaissance des grands enjeux et débats des sociétés contemporaines;
- f) La connaissance de la communication et des différents moyens d'information et le développement de l'esprit et de l'analyse critiques à leur égard;
- g) La participation à des activités liées à la démocratie scolaire ou locale.

Dans l'enseignement officiel:

une heure de cours de philosophie et de citoyenneté
en substitution d'une heure de morale ou de religion

Pour le libre confessionnel, dans le cadre des cours de la grille horaire (religion et/ou autres disciplines) à raison de l'équivalent d'une période hebdomadaire ou à raison de 30 périodes minimum par an

L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté peut également être en partie complétée, dans le cadre des périodes visées ci-dessus, sur base des référentiels inter-réseaux, par des activités éducatives citoyennes solidaires et culturelles développées au sein ou à l'intérieur de l'établissement scolaire.

Quels changements? :

- Ces objectifs sont déjà largement rencontrés, surtout dans l'enseignement secondaire.
- Une réflexion sur le programme de religion dans l'enseignement fondamental devra être reprise

Nouvelles obligations pour l'enseignement catholique:

- Les pouvoirs organisateurs (PO) devront être capable de démontrer comment ils respectent le référentiel inter-réseau dans leur projet éducatif, leur projet d'établissement, les différents cours dont le cours de religion
- Le SeGEC devra adapter certains programmes pour permettre aux PO de se mettre en conformité avec le prescrit décretaal, et ce en bonne intelligence avec l' »Instance » pour ce qui concerne les cours de religion.
- L'inspection de la FWB aura autorité pour contrôler le respect du référentiel par les PO; des inspecteurs chargés de contrôler la mise en œuvre du référentiel « citoyenneté » pourraient vérifier/inspecter les différents cours concernés.

Opportunités

- Préserver, dans l'enseignement catholique, l'intuition de la tradition chrétienne à l'éducation selon laquelle la citoyenneté et à la religion peuvent se conjuguer de manière cohérente. A l'inverse, dans l'enseignement officiel, les associations laïques ont imposé une vision du monde fondée sur la dissociation entre citoyenneté et références religieuses ou convictionnelles.
- La possibilité de faire vivre un cours de religion conforme au référentiel approuvé et présenté par les chefs de culte en 2013.

Conséquences

- La manière de concevoir le cours de religion dans les différents réseaux d'enseignement devra tenir compte des « différences objectives » qui sont consacrées par l'APD « Education à la philosophie et à la citoyenneté »
- La nécessaire collaboration entre l'Instance et le SeGEC peut s'établir suivant des modalités à définir, dans le respect des responsabilités de chacun. Cette coopération sera nécessaire pour assurer le respect d'un (nouvel) ensemble d'obligations communes à l'échelle du projet éducatif de l'enseignement catholique et de l'ensemble des cours, en ce compris le cours de religion. Cette collaboration, déjà établie dans l'enseignement secondaire, pourra trouver à s'étendre dans l'enseignement fondamental.